



AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition :
RÉGATE « LA SÉTOISE »
Une course poursuite à départs décalés

Dates complètes :
Du 18 au 19 Mai 2024

Lieu :
Aller-Retour entre Port Camargue et Sète

Autorité Organisatrice :
S.N.G.R.P.C.

Grade 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 Pour les concurrents

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 2.2.2. Pour les bateaux :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS en règle seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 2.2.3 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent suivant la capacité d'accueil du Port de plaisance de Sète : 30 bateaux maximum.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

30 € / bateau. Les droits d'inscription comprennent la nuitée au port de Sète.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> **avant le 17 Mai 2024 à 16h** ou en l'envoyant avec les droits requis, à SNGRPC, Quai d'Escale, 30240 Le Grau du Roi, jusqu'au vendredi 17 Mai 2024 16h.

Cette modalité sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnelles seront toujours possibles auprès du secrétariat du club à contact@sngrpc.com.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Avant le vendredi 17 Mai 2024 à 16h

4.2 Jours de courses avec départs décalés :

Samedi 18 Mai 2024 :

9h00 – Briefing devant le club de la SNGRPC

Présence obligatoire d'au moins un membre de l'équipage.

Les organisateurs et les participants se caleront sur le même fuseau horaire UTC + 2 à ce moment-là.

Le canal VHF prévu pour ces 2 journées de régates sera communiqué au même moment.

Pas de communication directe avec la capitainerie du port de Sète mais uniquement avec les organisateurs.

Les organisateurs remettront un badge à chaque équipage, pour l'accès au ponton et au bloc sanitaires du port de Sète contre une caution de 10 € ou une pièce d'identité, ainsi que la procédure d'arrivée dans le port de Sète.

10h00 – Départ du premier groupe de rating.

18h30 – Heure limite d'arrivée à Sète.

19h00 – Animations du soir dont un apéritif offert par le club suivi d'un « repas tiré du sac » sur le principe de la Fête des Voisins.

Dimanche 19 Mai 2024 :

10h00 – Départ du premier groupe de rating.

18h00 – Heure limite d'arrivée à Port Camargue.

18h30 – Remise des prix au club de la SNGRPC et restitution des badges au même moment, suivi d'un goûter offert par le club.

5. FICHE COURSE

Fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site de la SNGRPC à <https://www.sngrpc.com/la-setoise/> et seront affichées le 17 Mai 2024 à 16h au plus tard.

Les horaires de départ des différents groupes de rating, seront affichées le 17 Mai 2024 à 19h au plus tard.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. LIEU

6.1 Les Annexes 1 et 2 à l'AC indiquent l'emplacement des zones de course aller-retour entre Port Camargue et Sète.

7. CLASSEMENT

7.1 Le classement final est effectué par l'addition des points des 2 courses. A noter, les résultats de la course 1 seront annoncés le samedi 18 Mai avant l'apéritif.

7.2 Ex-aequo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) recevront un nombre de point égal au nombre d'inscrits plus un.

8. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Corps arbitral :

Présidente du Comité de course : Marie-Paule KIEFFER

Commissaire aux résultats : Corinne DARDE

Pour toute information complémentaire merci de contacter notre secrétaire Corinne DARDE du club :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escale

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : **04.66.53.29.47**

contact@sngrpc.com



FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage

Avril 2023



PARTENAIRE
OFFICIEL

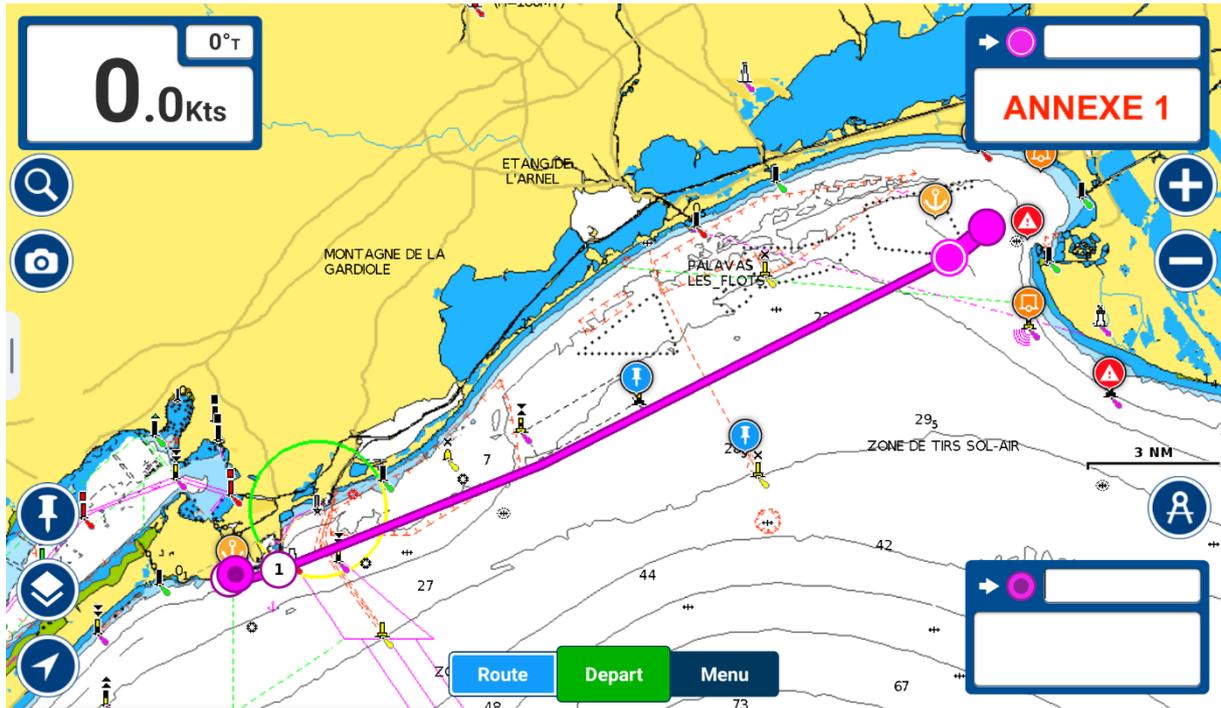


PARTENAIRE
FÉDÉRAL

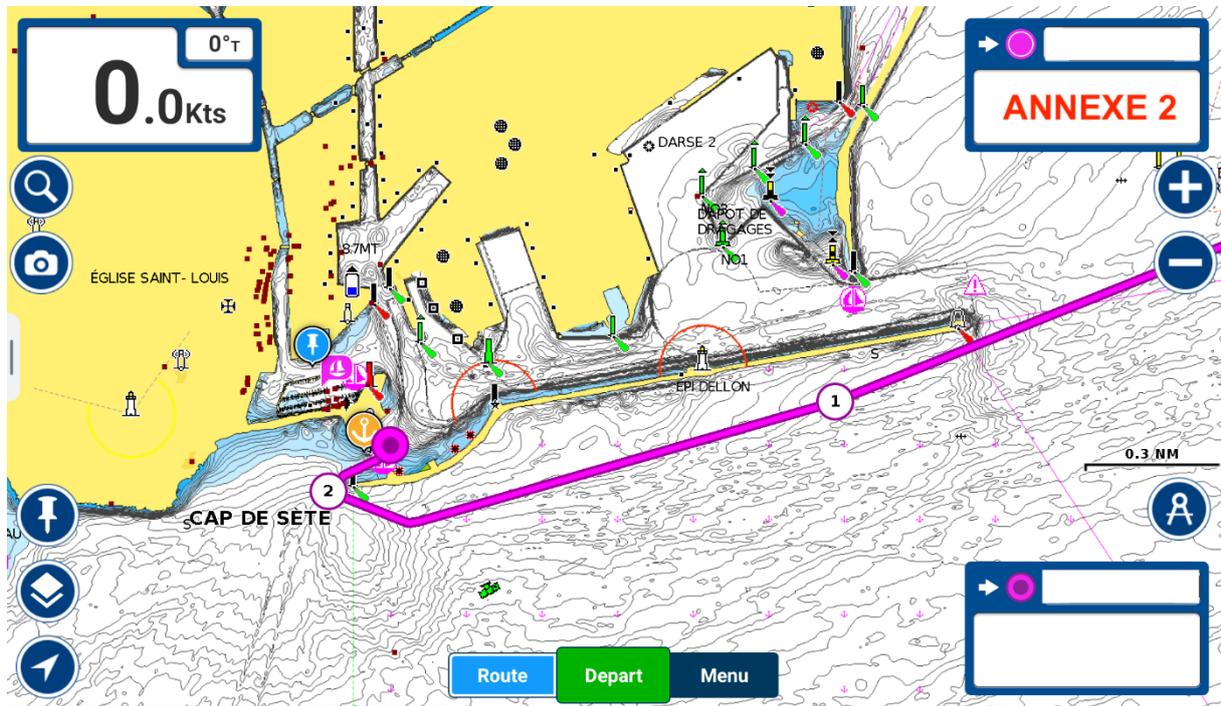
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

ANNEXE n°1



ANNEXE n°2



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72